

Déclaration de garantie

de la société Wilo Suisse SA

Nonobstant la garantie légale, Wilo accorde aux grossistes spécialisés une garantie considérablement étendue (5 ans), lorsqu'ils fournissent un installateur ayant son siège en Suisse.

A Objet de la garantie

La garantie s'étend aux circulateurs à rotor noyé de Wilo. La gamme de produits actuelle est jointe à la présente déclaration. Les anciens types de circulateurs dont la production a été interrompue entre-temps sont toujours couverts par la garantie tant qu'ils remplissent les conditions suivantes. Les mises à jour ultérieures peuvent être téléchargées sur la page d'accueil de Wilo (www.wilo.ch) ou demandées par téléphone.

B Étendue de la garantie, entretien

1. La garantie s'étend exclusivement aux circulateurs installés en Suisse et livrés par Wilo au grossiste spécialisé basé en Suisse.
2. La garantie s'étend aux appareils livrés avec toutes leurs pièces ; toutefois, l'usure naturelle (SN 31051 / SN-EN 13306) de tous les composants rotatifs ou sollicités dynamiquement, y compris les composants électroniques sous tension est exclue.
3. La garantie prend la forme d'une livraison gratuite par Wilo de circulateurs neufs ou de pièces de rechange de circulateurs au grossiste spécialisé ou à un destinataire désigné par ce dernier.
4. La garantie couvre le remplacement de matériel, mais exclut les frais de montage, de démontage et autres frais.
5. La présente déclaration de garantie est fournie sous réserve que le circulateur soit installé et utilisé conformément à l'état de la technique et aux conditions d'installation et de garantie Wilo (notice de montage et de mise en service) en vigueur et que l'installation dans laquelle il est intégré soit régulièrement contrôlée et entretenue par une entreprise spécialisée.

C Durée de la garantie

La garantie est de 5 ans et commence le jour de la fabrication, la date de fabrication figurant sur la plaque signalétique faisant foi. Tous les recours en garantie reçus par Wilo pendant la période de garantie sont pris en compte. Les recours liés à cette garantie sont à communiquer dans les quatre semaines suivant la découverte du cas de garantie. Cette garantie s'applique aux circulateurs fabriqués à partir du 1er juillet 2018.

D Recours, restitution

1. Si, dans le délai de garantie, des vices de matériau, de fabrication ou d'exécution de l'objet de la garantie apparaissent, les droits à la garantie doivent être immédiatement exercés.
2. Wilo Suisse SA est habilitée à faire valoir des droits de garantie. Les frais ainsi que les risques de perte ou d'endommagement sur le trajet à destination ou en provenance du lieu d'acceptation des droits de garantie sont à la charge du grossiste spécialisé.
3. Wilo se conforme au point B 3. de la présente déclaration de garantie après que le grossiste spécialisé a transmis ou restitué le circulateur défectueux à Wilo, à moins que Wilo ne renonce à ce droit.
4. Les demandes de garantie ne seront prises en compte que si le bon de retour dûment rempli est présenté en même temps que la demande. Ce bon de retour peut être demandé à Wilo ou téléchargé sur son site Internet (<https://wilo.com/ch/fr/Wilo-Services/Maintenance/Réparation/>).

E Exclusion de la garantie

Les demandes de garantie ne peuvent pas être prises en compte si l'appareil ou l'objet de la garantie :

1. n'a pas été utilisé de manière conforme aux spécifications ;
2. est endommagé ou détruit par un cas de force majeure ou des influences environnementales (gel, surtension, substances non autorisées) ;
3. a été endommagé par une manipulation incorrecte, en particulier le non-respect des instructions d'exploitation et d'installation, ou par un entretien négligé ;
4. a été ouvert ou réparé par des ateliers spécialisés non agréés ou d'autres personnes ;
5. présente des dommages mécaniques extérieurs de quelque nature que ce soit ;
6. si l'installation dans laquelle le circulateur est ou a été installé n'a pas été exploitée ou installée conformément à l'état de la technique et aux règles de l'art au moment du recours à la garantie ;
7. si la plaque signalétique est altérée, a été retirée ou est illisible.
8. Wilo se réserve le droit de faire contrôler le circulateur/la pompe ou l'installation dans laquelle le circulateur/la pompe a été installé(e) par un expert indépendant.

F Règlements complémentaires

1. Les dispositions ci-dessus régissent les relations juridiques entre Wilo et le grossiste spécialisé basé en Suisse. D'autres droits de garantie, en particulier pour les dommages et les pertes de quelque nature que ce soit résultant de l'objet de la garantie ou de son utilisation, sont exclus.
2. Wilo libère le grossiste spécialisé en tant que vendeur de l'objet de la garantie envers ses clients dans le cadre du présent contrat de garantie.
3. Lieu d'exécution / for compétent Rheinfelden (Suisse)



Garantie installateur de 5 ans

sur tous les circulateurs à rotor noyé pour le chauffage et l'eau potable cités ici
(version : novembre 2018)

Circulateurs à haut rendement

Circulateurs simples (chauffage) Référence

Stratos PICO plus 15/1-4-130	4216600
Stratos PICO plus 15/1-6-130	4216601
Stratos PICO plus 25/1-4	4216602
Stratos PICO plus 25/1-4-130	4216606
Stratos PICO plus 25/1-6	4216603
Stratos PICO plus 25/1-6-130	4216607
Stratos PICO plus 25/1-6-N	4216608
Stratos PICO plus 30/1-4	4216604
Stratos PICO plus 30/1-6	4216605

Yonos PICO plus 15/1-4-130	4215500
Yonos PICO plus 15/1-6-130	4215501
Yonos PICO plus 25/1-4	4215502
Yonos PICO plus 25/1-4-130	4215503
Yonos PICO plus 25/1-6	4215504
Yonos PICO plus 25/1-6-130	4215505
Yonos PICO plus 25/1-8	4215506
Yonos PICO plus 25/1-8-130	4215507
Yonos PICO plus 30/1-4	4215508
Yonos PICO plus 30/1-6	4215509
Yonos PICO plus 30/1-8	4215510

Circulateurs simples (bouclage d'eau chaude sanitaire) Référence

Stratos PICO-Z 20/1-4	4216470
Stratos PICO-Z 20/1-6	4216471
Stratos PICO-Z 25/1-4	4216472
Stratos PICO-Z 25/1-6	4216473
Star-Z NOVA	4132750
Star-Z NOVA T	4222640

Circulateurs standard

Circulateurs simples (bouclage d'eau chaude sanitaire) Référence

Star-Z 20/1	4028111
Star-Z 20/4-3	4081193
Star-Z 20/5-3	4081198
Star-Z 20/7-3	4081203
Star-Z 25/2 EM	4029062
Star-Z 25/2 DM	4037124
Star-Z 25/6-3	4047573

Circulateurs simples (solaire thermique, géothermie) Référence

Yonos PICO-STG 15/1-7,5-130	4527505
Yonos PICO-STG 15/1-13-130	4527506
Yonos PICO-STG 15/1-13	4527507
Yonos PICO-STG 25/1-7,5	4527504
Yonos PICO-STG 30/1-7,5	4527214